

XII

Lettre du conseil d'État à Mondragon.

Bruxelles, 11 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, il nous a merveilleusement desplu d'avoir entendu, par vostre lettre du ix^e du présent, qu'avons receu hier soir tard, que les soldatz espaignolz amutinez soyent sortiz des isles, sans vous avoir volu respondre ny s'accommoder à ce que vous avons escript : estimans que, s'ilz eussent entendu ce que contenoit nostre lettre dudict ix^e, que par adventure ilz se fussent contentez. Soubz quel espoir, avons hier soir despesché vers eulx le secrétaire Baltasar Lopez, avec une bonne lettre à eulx, et, pour instruction dudict Lopez, la mesme substance que contenoit ladicte nostre du ix^e à vous; et prions Dieu qu'en succède bon fruit.

Quant à l'argent que, de celluy que furnit la ville de Ziericzée, dictes par vostre lettre susdicte feriés donner aux soldatz espaignolz demeurez ès isles, vous le pourrez faire à rate de leur nombre, en conformité du contenu de nostredicte dudict ix^e; mais ne convient toucher ledict argent en façon quelconque pour aultre usaige : car si les amutinez vinsent à se contenter de l'offre que leur faisons faire, nous ne scaurions où prendre une maille, si l'argent de Ziericzée fust consumé ou diminué; et seroit le désordre plus grand que auparavant

A tant, etc. De Bruxelles, le xi^e jour de juillet 1576.

XIII

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 12 juillet 1576.

Messeigneurs, depuis que vous ay envoyé le capitaine d'Estranchamps, ung de ceulx de mon régiment, pour vous remonstrer l'estat comment je demeureoye avec aucunes compagnies de mon régiment et plusieurs aultres choses, dez lors en çà se sont jointz avecques eulx tous ceulx qui sont ès isles de Schouwen et Duvelant,

changant et renouvelant les gardes des fortz et aultres lieux par lesdictes isles, selon leur poste (1). Oultre ce, ces compagnies qu'ay en ceste ville tiennent fort avecques ceulx de dehors : de manière que, sy messeigneurs n'y pourvoyent en bien grande briefveté, vois les affaires en tel terme que Dieu ne le pourrat remédier.

Je leur ay présenté, et espère accepteront, combien que n'en sçavent résouldre, deux mois de payes, des deniers de ceste ville, donnez de don gratuit, à condicion que se ferat incontinent ung général descompte avecques eulx tous : ce que leur ay promis solliciteray vers messeigneurs ; mais n'en sont contents. Ilz et moy attendons en singulière dévotion le retour de mondiet capitaine Estranchamps, avec promesse de messeigneurs qu'endedans tel temps se ferat avecques eulx descompte, ou autrement m'ont menacé sortiront hors ces isles (ce que ne croy feront) pour cy ou pour non. Voyant l'estat auquel me vois, supplie à messeigneurs fassent cheminer en diligence gens de guerre par deçà, soit mil Allemans ou davantaige, s'il est possible, vers ceste nouvelle teste où que se pourront débarquer (car aux aultres passages, comme à Viane et Saint-Michiel, sont tenans garde à leur poste), pour les mectre ès lieux que me menacent abandonneront, et mesmes en ceste ville les voudroye mectre pour m'assurer, sy je osoye, pour ce que crains que mes Walons ne laissent entrer par force ceulx de dehors de mondiet régiment, et pilleroient ceste ville, ce que Dieu ne vueille ; mais enfin me vois en ce dangier. Et tiennent le passage entre cy et Berghes de telle manière que n'ay moyen d'escripre à messeigneurs comme je désire, et ne m'assure de riens s'ilz accepteront ce que leur ay faict présenter, comme ay dict cy en hault, lesdictes deux payes ou non, jusques avoir leur responce, laquelle attens d'heure à aultre. Et encores qu'ilz les prennent, n'auray rien faict avecques eux jusques à ce que lediet capitaine Estranchamps retourne icy, avec assurance que endedans temps préfix se ferat descompte avecques eulx, et seront payez de ce que leur est deu. A quoy supplie messeigneurs vouloir pourveoir, et de gens qui ce pendant gardent ces isles, car à instant me vient advis que de trois diverses costés de Hollande et Zeelande arrivent devers Oost-Duvelant et derrière la Plate plus de cent navieres ; Dieu sçait en quel estroit nous mecteront ! ce que messeigneurs peuvent aussy bien considérer et ce qu'en dépend, comme je le pouroy exprimer en ceste. Par quoy mé déporteray de faire ceste plus longue, me remectant à ce que messeigneurs auront entendu par mes précédentes, et ce que vous auront rapporté ceulx que vous ay envoyé, et ce que plus dictz en ceste.

(1) Poste, guise.

Sur ce, prie l'Éternel, etc.

De Zirixzée, le xij^e de juillet 1576.

Le capitaine don Emanuel Cabeça de Vaca est party de ceste teste avec sa compagnie, et ainsy font plusieurs aultres : ce que ay bien voulu dire à messeigneurs, afin que tant mieulx sçavent le peu de gens que me reste de maintenir et garder ce que ay à charge.....

MONDRAGON.

XIV

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 12 juillet 1576.

Messeigneurs, à chascune heure se présentent nouvelles occasions de quoy (et à moy plus) que penser, voyant les termes èsquelles sont les négoces de par deçà, ayant veu les Espaignolz abandonner ces isles, et que mes Walons ne me ont donné plus long terme que jusques à sambmedy, qu'est après demain, feront le semblable : qu'est, selon qu'ilz considèrent, peult estre de retour icy le capitaine d'Estranchamps, et m'ont faict dire, tant ceulx quy sont dehors ceste ville que ceulx qui sont cy-déans, que, selon la responce et depesche que ledict capitaine d'Estranchamps apportera, ainsy se gouverneront. Et sont sy altérez ceulx qui sont en ceste ville comme ceulx qui sont par ces ysles. Aussy, pour la petite ou nulle assurance ou fiance que tant des ungs comme des aultres ay, désireroye bien fort que, en tout cas que se despesche ledict capitaine d'Estranchamps pour venir par deçà, soit avec jour déclairé préfix quand leur viendront faire le descompte général qu'ilz demandent. Et sy cependant venoit icy quelque personne de qualité à déclairer aux ungs et aultres de mon régiment la intencion de messeigneurs, seroit, à mon semblant, de grand effect. A celle fin ay au présent porteur, le capitaine Calderon, ordonné, s'il rencontre ledict capitaine d'Estranchamps, venant aultrement despesché que n'ay icy en hault signifié à messeigneurs, il le fasse arrester jusques à tant qu'il aye esté avec la présente vers messeigneurs, pour leur déclairer de la manière que ces diables amutinez se conduysent, et la diligence qu'ont faict de avoir à leur vouloir tous ceulx qui gardoyent les fortz par ces isles, et comment sont résoluz les abandonner, sy l'on ne leur promet en bien briefve jours, comme ilz me mandent, faire avecques eulx descompte, et leur

payer ce que à chascun sera apparu estre dheu. Je peu bien dire et vous assurer, messeigneurs, que des trois partz qu'ilz estiment leur estre dheu, ne sont les deux, ains beaucoup d'eulx, voires la plus grande partye, doibvent au Roy et à leurs capitaines.

Aujourd'hui sont esté veux devers Oist-Duvelant trente ou quarante navieres ou bateaux qui ont jecté ancre entre ledict lieu et la Plate; et par derrière de Gourée sont passez vers la Vère quarante ou quarante-cincq bateaux avec quatorze ou seize schutes ou barques. Et les compagnies qu'ay en ceste ville sont seulement en nombre de cincq, fort de six cens hommes de service ou bien peu plus; à la teste de ceste ville ay seulement une compagnie de Espaignolz besoignes (1), forte de LX hommes, avec quatre-vingts Allemans. Sy l'ennemis venoit aux isles intenter quelque chose et à la teste, ne sçay avecques qui ny de quelle manière ou ordre sçauroye résister ou luy deffendre: car, encores que les Walons tiennent les fortz, faisantz garde en iceulx, sont de sy mauvaise ou bien petite conduiete ou ordre entre eulx, que ne doubte synon qu'il y auroit grand désordre entre tous, de sorte que l'ennemis fera son prouffict d'eulx. Et moy, avec les gens qu'ay en ceste ville, ne pourroye secourir nulle costé, pour ce que sont en cestedicte ville comme deux cens cinquante mariniérs, trois confréries ou guldés, sans aultre grand peuple, et la pluspart armé: de sorte que auroye tant que garder pour les ennemis de déans ceste ville que de dehors.

D'une manière ou d'aultre, y a grande nécessité messeigneurs fassent pourveoir ce que plus se requiert au service de Sa Majesté et assurance de ceste ville et yslés, comme j'ay déclaré diverses fois à mesdicts seigneurs. Sy les Espaignolz se pouvoient appaiser et les faire retourner, payez, en ces isles pour aucuns jours, Sa Majesté gaigneroit l'intérêt de trois mois qui courroyent pour leur payement à mon régiment, payant chascun selon ce qu'il leur est dheu et non comme ilz demandent. Et à mon advis seroit le plus expédient remède pour assurer cesdictes isles et ville. Les ayant icy, se pourroit plus facilement traicter avec cesdicts Walons, et se feroit plus pacifiquement la monstre qu'ilz demandent; aussy ne se leur donneroit, seulement le dheu: en quoy Sa Majesté gaigneroit beaucoup, et s'assureroient les marchandises qui sont en ceste ville, valissans grand argent.

Les cinquante mil florins seront prestz demain, et une bonne partie de l'argent est en monnoye quarrée, faicte des vasselles que ont rassemblez; desquelz cinquante mil fleurins s'a payé neuff ou dix mil florins en une preste que s'a faict avant-hier

(1) De l'espagnol *Bisoños*, soldats de nouvelle levée.

à xvi ou xvii compagnies, tant d'Espagnolz que de Walons, qui la ont voulu recevoir, à deux daldres pour teste, et quelque traictement aux capitaines et officiers pour avoir moyen de vivre. Et depuis les amutinez ont venu tirer à aucunes compagnies qui avoyent recen ladicte preste, hors les fortz. Sy ceulx de ceste ville sceurent ou eurent moyen de pouvoir vendre leurs marchandises, furniroient les aultres cinquante mille fleurins avant leur terme consigné. Jusques à maintenant, souloyent venir icy quelques vivandiers avec victuailles; mais, depuis ceste révolte, n'en viennent aucuns: de sorte que de brief se sentirat icy la faulte, car ce que souloit venir des isles, les amutinez le font mener pour eulx, mangeant des povres villaiges.

S'il n'y a remède de contenter les Espagnolz, et ceulx de mon régiment veirent à monseigneur le conte de Mansfelt, tiens pour certain ne luy perderoyent le respect, et qu'il leur feroit retourner à l'obéissance. Je supplie à messeigneurs considérer en l'estat que suis, et y donner le brief remède convenable.

J'ay escript à la compagnie de Montesdoca qu'elle viendroit tenir garnison en Sainet-Annellant: ce qu'elle a refusé, répondant que ne pouvoit sortir de la Thole par faulte d'argent, de manière que ne me puis ayder de nulle compagnie des Allemans qui sont en ladicte isle de la Thole, encores que j'eusse voulu faire passer en deçà aucune.

A tant, etc. De Zierixzée, le xii^e de juillet 1576

MONDRAGON.

XV

Lettre du capitaine Claude de Vers au seigneur de Champagney, gouverneur d'Anvers.

Gastel, 12 juillet 1576.

Monsieur, je n'ay voulu faillir d'averty Vostre Seigneurie que les soldaltz amutinez espagnolz arivarent, le xi^e du présent, à Rosandal et Vauve, en nombre de quinze cent, où ilz ont se jourd'huy séjourner et ont créé leurs electo et officiers acoutumez en leur mutination. J'ay mander se jourd'huy celle part mon lieutenant, soubz ombre de quelque aultre négoce, pour entendre quel dessain ilz fesoient. Il m'a rapourter estre d'anre Anvers, Bruxelles ou Gand, sy pouvoient, affin de

se là faire poyer, et que surtout, ad ce qu'il luy semble, leur dessain est sur Anvers, ayant entendu d'aucung d'entre eux qu'ilz s'asseurent fort que la garnison de la ville, disant qu'elle ne serat contre eux, et quant à celle du chasteault, qu'elle est entièrement à leur dévosion.

A tant, etc. Doys le fort de Gastel, le xii^e en juillet 1576.

CLAUDE DE VERS.

XVI

Lettre du secrétaire Balthasar Lopez au conseil d'État.

Berghes, 12 juillet 1576.

Illustrissimos señores, en cumplimiento de la órden de Vuestras Señorías Illustrissimas, me partí miércoles en la noche con la barca, y llegué ayer, á las diez de la mañana, á Anveres; y quiriendo pasar luego la vuelta desta villa de Bergas, no hallé cavallos, porque quatro que avia los truxo el governador ó drossart desta villa, ántes que yo llegase á Anveres; y primero que allí me dieron cavallos, se pasaron tres oras. Llegué á esta villa de Bergas á las cinco de la tarde; y aviendo comunicado con el maestro de campo Valdes la órden que tenia de Vuestras Señorías Illustrissimas, que hera solo de dar á los soldados alterados la carta del consejo y referilles lo que Vuestras Señorías Illustrissimas avian escripto al coronel Mondragon, y tomar su respuesta, y llevalla, le pareció que luego pasase á hazello. Y como él escribió á Vuestras Señorías Illustrissimas, estaban ya resueltos de pasar en Bravante, y assi avian embiado 150 arcabuzeros á hazer el alojamiento en Vao y Rosendal. Partíme luego para la ysla de la Tola, y llevé conmigo, por guia, al capitan Rengifo; y entendiendo que la gente estava repartida en Porflit, Scarpenis y San Martindique, fuymos hazia allá; y llegados á Porflit, donde el ayudante de sargento mayor residia y tenia el avanguardia, hize que el postillon tocase la tronpeta, porque no se alterase la gente de verme entrar por el lugar por la posta. Y llegado á la guardia, nos dixo que no estava allí el dicho ayudante. Pedile que hiziesse como pudiese hablar á algun oficial suyo; y yéndolo á dezir, me vino á hablar un sargento dellos con hasta 50 soldados, tirando algunos arcabuzazos y diziendo: *Buelvanse, buelvanse.* El sargento los aquietó; y como lo estuvieron, les dixé que yo traya una carta del consejo para ellos, que viesen qué órden davan para vella. Respondiéronme que no

estaba allí el electo y consejo, que lo avisarian, y que yo me retirase fuera del lugar, y lo embiarían á comunicar con ellos, y me darian su respuesta. Bolvieron dos sargentos al anochecer con seys soldados con sus armas, y me dixeron que el consejo y electo dezian que yo les embiase la carta, y que oy me embiarían la respuesta á Bergas, juntamente con la que avian de dar á lo que el maestro de campo Valdes les avia escripto, embiándoles copia de lo que Vuestras Señorías Illustrissimas han escripto á Mondragon, traducido en spañol. Yo les dixi que de muy buena gana les dava la carta, y que en Bergas aguardaria respuesta, pero que holgaria, si fuese posible, hablalles para darles mas particular noticia de todo lo que Vuestras Señorías Illustrissimas avian ordenado al dicho Mondragon, y que si fuese necessario, me lo avisasen en Bergas.

Todo el tiempo que estuvieron hablando conmigo los dichos sargentos, estava una quadrilla de soldados á la salida del lugar, dando bozes : *Acaben ya, acaben ya*, pareciéndoles que para tomar una carta no hera necessario detenerse tanto ; y ellos viven con gran sospecha unos de otros, porque , segun entiendo, están diferentes, y que los del tercio de Valdes no entraran en este motin, si ellos pudieran averse apartado : pero no ha sido posible mas. Con esto me retiré, aviendo estado , bien lexos de mí , á todo ello, el capitan Rengifo, porque no veen de buena gana, en semejantes cosas, los oficiales.

Antes que me diesen la respuesta que he dicho, hecharon dos bandos : el uno hera que mandavan los señores soldados, consejo y electo que todos estuviesen apercebidos para partir oy al amanecer ; el otro contenia que ningun soldado fuese osado de pasar oy adelante, ni salir del squadron , so pena de la vida ; y por lo que pude entender de los dos sargentos, ellos saldrán esta mañana y vernán cerca desta villa ; y creo que pasarán á Bao y á Rosendal.

Llegué anoche á Bergas, á las diez oras y media de la noche ; y no me quisieron abrir en mas de un ora , á causa de que todos los soldados estavan alterados y de guardia en la plaça de la villa, por aver esparcido voz entre ellos, hechada de algunos burgeses, que los soldados amotinados, con medio de los que estavan dentro desta villa, se querian apoderar della : pero esto es muy falso, porque solo ay aquí el maestro de campo Valdes y hasta 20 Spañoles, capitanes y oficiales y soldados particulares que se han retirado de los amutinados. Ellos están bien insolentes, y tienen encajado que se les han de dar las cinco pagas que el capitan Juan de Castilla dixo en las islas que se avia ofrecido de dalles ; y entiendo que con ellas y con hazelles pasar muestra general se contentarán, y que qualquier otra negociacion será de poco efeto, porque ya están muy desvergonçados. En tiniendo respuesta dellos, la

yré á dar á Vuestras Señorías Illustrissimas. Entretanto me ha parecido dalles cuenta de lo que con ellos ha pasado, y Dios sabe lo que siento ver cerrados todos los caminos para atajar los inconvenientes que deste desórden podrian suceder.

Han hecho pasar de Darguz los soldados que allí avian ydo amotinados. En las yslas quedaron las banderas de todas estas compañías, que deven ser 14 ó 15 las amotinadas, y dizeme el capitan Rengifo que haria grandissimo effecto que Vuestras Señorías Illustrissimas diesen órden al coronel Mondragon que hiziesse salir las banderas de las yslas, y que luego se señalasen alojamientos, porque sabiendo los soldados que las banderas están en él, yria cada uno á su compañía, á lo menos muchos que están por fuerça, y los hombres particulares que hasta agora no se han salido, podria ser, con esto y con ofrecelles la muestra general y averiguar sus quantas y dándoles el dinero de la villa de Çiricea que les puede tocar, se aqui-tasen. Vuestras Señorías Illustrissimas lo verán y darán en elló órden lo mas presto que ser pueda; y para todo ha venido mal á propósito averse tambien amotinado al coronel Mondragon parte de sus Walones, aunque entiendo que sera fácil el remedio de aquella alteracion. Han quedado en las yslas las quatro compañías de Españoles nuevos. Verán Vuestras Señorías Illustrissimas si estas han de salir, y darán luego órden con las demás banderas; y si mandaren Vuestras Señorías Illustrissimas que yo haga aqui otra cosa, se me avisará.

Demás de las 18 compañías que tiene el coronel Mondragon en estas yslas de su regimiento, ay 5 compañías de Alemanes: con lo qual tiene harta gente para la guardia dellas, y aun me dizen que sola su gente bastára. Aqui he hallado aviso que los enemigos hazen aprestos en la Plata para, en saliendo los Españoles de la ysla de la Tola, yr á romper los diques della, la qual está muy fertil y abundosa. Plega á Dios que se cogan con bien los fructos, y él guarde y prospere las illustrissimas personas de Vuestras Señorías Illustrissimas como yo desseo.

De Bergas, á 12 de jullio 1576, á las 6 oras de la mañana.

De Vuestras Señorías Illustrissimas muy cierto serbidor, que
sus illustrissimas manos besa,

BALTASAR LOPEZ.

XVII

Lettre du conseil d'État à Mondragon.

Bruxelles, 15 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, nous avons receu deux vostres du ix^e de ce mois, la dernière desquelles a esté apportée par le sieur de Seroskerke, qui nous a dict de bouche tout ce que passe par delà, comme aussy a fait le capitaine Stranchans, qui l'a suyvy de près, mesmement de l'altération en laquelle aulcunes compagnies walonnes commençoient à se mettre, à l'imitation des Espagnolz, desquelz estants desjà en Brabant, esloignez de vous, ne vous dirons aultre fors qu'ilz sont cause de si grand desservice au Roy qu'il n'en a esté fait pareil de bien longtemps. Et avons ceste bonne confidence en la nation walonne, mesmement de vostre régiment, ayants tousjours esté si bien traictez et entretenuz, qu'ilz seront si advisez et penseront si bien à la conservation de l'honneur qu'ilz ont gagné à si bien et vaillamment servir et combattre, que jamais ne voudront qu'icelluy soit dénigré ou taché par demander, par mutinerie, de prinsault, leurs prétensions dont, jusques ores, ilz n'ont fait mention, et qui moins leur ont esté refusées, comme encoires l'on ne les leur refuse, assçavoir monstre, descompte et payement qu'ilz demandent : ce que tout est bien raisonnable. Mais, comme ilz ont esté logez en tant de divers lieux, èsquelz ilz ont receu prestz, secours et entretenement, nous les estimons tant raisonnables et discretz qu'ilz entendent bien qu'il fault du temps pour de chascun desdicts lieux recouvrer la déclaration de ce que leur y peult avoir esté avancé et presté : à quelle fin se va escripvre partout. Et entretant, mesmement tout incontinent, partiront commissaires celle part pour leur prendre monstre, pour selon icelle leur estre baillé ce que leur compète pour leur contingent ès premiers cent mil florins que doivent fournir ceulx de la ville, moictié en don, et l'aultre moictié à bon compte de ce que leur peult estre deu, et pareillement s'entrera incontinent avecques eulx en descompte, pour l'achever au plus tost que faire se pourra, et au plus tard endedans la Touts-Sainets, et se procurera qu'ilz soyent payez de ce que par le descompte se trouvera leur estre deu. Et, comme l'on entend qu'ilz ont besoin d'accoustrements, se regardera d'entretant leur faire avoir moyen de s'accoustrer, en tant moins de leurdict deu.

Ce que leur ferez entendre par les meilleurs termes dont sçavez vous adviser, les requérant, de nostre part, se mettre à repos et à continuation de bien et fidèle-

ment servir, comme ilz ont fait jusques à présent, et nullement donner occasion d'estre participans du blâme duquel les amutinez ne scauroyent eschapper d'estre notez à jamais, avec assurance que les aurons tousjours en la favorable recommandation que méritent si vaillants soldatz, avec souvenance et soing de leur procurer leurs entretènement, payement et nécessité, comme avons enchargé ledict capitaine Stranchans leur dire aussy de nostre part : espérans que, par ces offres tant raisonnables, accompagnées de voz bonnes inductions, persuasions et offices, ilz s'apaiseront, et que aurez moyen de pourveoir à la bonne garde et défense, tant des isles de Schouwen et Duvelandt que de Saincte-Annelandt, si que les ennemis ne puissent y mettre pied ferme pour empescher le passage des vivres celle part, lesquelz estimons les vivandiers y apporter maintenant, puis cesse la doubte des Espaignolz amutinez.

Quant au commissaire pour recepvoir et distribuer ledict argent que doibvent furnir ceulx de la ville de Ziericzée, le trésorier des guerres Molckeman, ou quelque commis sien, partira aussy incontinent celle part : ayants cependant trouvé bon le répartitionnement, qu'escrivez avoir fait, de deux dallers à chascun soldat et de trente aux capitaines et officiers.

A tant, etc. De Bruxelles, le xiii^e jour de juillet 1576.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA
XVIII

Lettre du conseil d'État à Mondragon.

Bruxelles, 14 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, nous avons receu vostre lettre du xii^e, et aultre nous a apporté le capitaine Calderon du mesme jour. Et, ayant veu le contenu de l'une et l'aultre, nous a samblé renvoyer vers vous au mesme instant ledict capitaine, pour vous faire entendre, et aux gens de guerre de vostre régiment, que monsieur le conte de Mansfelt, à nostre réquisition, a bien volu se contenter de prendre la peine de incontinent s'encheminer vers Rosendael, près de Berghes, où sont les Espaignolz amutinez, pour les appaiser, comme sumes en bon espoir que, par sa dextérité, prudence et autorité, il fera, et de là passer outre vers ceulx de vostre dict régime et leur donner tout raisonnable contentement. Et cependant partent d'icy

cejourd'huy les commissaires pour aller leur prendre la monstre, et après entrer avecques eulx en descompte, pour l'achever si tost que faire se pourra, et tout au plus tard en dedans la Touts-Saincts, et procurer leur payement de ce que se trouvera leur estre deu, comme le vous avons dict hier par la lettre que a emporté le capitaine Estranchans. Et cependant, la monstre achevée, vous leur ferez délivrer ce que leur compète ès cent mil florins promis par ceulx de Ziericzée, et nous irons de nostre costé regardant de leur faire tenir leur entretenement et moyen pour se vestir. Et quant aux vivres et aultres choses contenues en vosdictes lettres, nous irons y pourvoyant avec toute la diligence que sera possible. Et voulons espérer de tant fidelz subjectz de Sa Majesté et si vaillants soldatz qu'ilz continueront au deu de leurs serments et à la bonne et sauve garde et défense des isles que eulx-mesmes ont aydé à gagner avec tant et si longs travaulx, comme vous requérons de les en prier de nostre part, par-dessus la prière que leur en faisons par la lettre que nous a samblé leur escripvre, et va cy-jointe par copie. Le demeurant sera pour vous prier de faire, de vostre costé, tout ce que vous adviserez convenir pour l'apaise-ment desdicts gens de guerre, et ce que convient pour la garde et défense desdictes isles.

A tant, etc. De Bruxelles, le xiiii^e jour de juillet 1576.



P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XIX

Lettre du conseil d'État aux soldats du régiment de Mondragon.

Bruxelles, 14 juillet 1576.

Messieurs, nous avons, avec ung indicible desplaisir et regret, entendu que vous vous soiez ainsy mis en altération de primsault, sans (si vous aviés quelque chose à prétendre) avoir envoyé le nous faire entendre, pour vous y donner satisfaction, comme cussions fait et sumes encoires délibérez de faire, selon que l'aurez peu entendre par ce qu'avons hier escript à vostre couronnell par le capitaine Estranchans. Et ce que plus nous donne de merveille, est que l'on nous dict qu'estes en termes pour abandonner les fortz avec les isles à la miséricorde de l'ennemy, sur lequel il n'y a que bien peu de jours que les avez gagné et conquesté avec tant d'honneur : ce que, en vérité, nous est dur à croire, mesmes que voudriés estre cause que une si fameuse victoire, méritant d'estre éternisée, fust ainsy, tout en

ung jour, effacé de la mémoire du monde. Ce que vous prions ne vouloir jamais permettre, ains estre plus mémoratifz de vostre honneur et soigneulx de le conserver, puis il est si grand, et vous contenter de ce que vous avons faict sçavoir par ledict capitaine Estranchamps. Et retournons à le répéter en ceste, asçavoir : que ce-jourd'huy partent d'icy les commissaires pour vous passer à monstre, et, icelle achevée, vous estre délivré ce que vous compète ès premiers cent mil florins promis par ceulx de la ville de Ziericée, et entrer en descompte avecques vous et le continuer avec la diligence possible, si que au plus tard il puist estre achevé en dedans la Touts-Sainctz prochains, et lors procurer incontinent de vous payer de ce que par le descompte sera trouvé vous estre deu; et entretant se regardera de aussy vous donner moyen de vous pouvoir vestir, ayants entendu qu'en avez bon besoing, comme tout ceey vous entendrez plus amplement de monsieur le conte de Mansfelt, lequel, à nostre réquisition, a bien voulu se contenter de prendre la peine d'aller à Rosendael traicter avec les soldatz espaignolz altérez, et de là passer vers vous aultres, pour vous assurer de ce que dessus, et vous donner tout aultre raisonnable contentement. Vous priants d'affection de vouloir considérer tout ceey et la grande raison qu'il y a pour vous remettre à contentement, repos et continuation de vostre bon devoir à la défense de la patrie, et de vous employer plus tost à accroistre l'honneur desjà par vous gagné et lequel voyez l'ennemy (envieux d'icelluy) prest à vous oster, que de le laisser diminuer tant peu soit-il. Et de nostre costé nous trouverez tousjours avec bien bonne volonté de vous estimer et favoriser et procurer tout bon traicement en tout ce que faire se pourra. A tant, messieurs, vous recommanderons en la garde du Créateur, et le prions vous inspirer à repos et tranquillité.

De Bruxelles, le xiii^e jour de juillet 1576.

A messieurs les soldatz du régiment du couronnell Mondragon.

XX

Autre lettre du conseil d'État aux soldats du régiment de Mondragon.

Bruxelles, 14 juillet 1576.

Messieurs, suyvant ce que vous avons escript par aultre nostre de ce jour, monsieur le conte de Mansfelt s'en va vous trouver, à l'effect que contient nostre lettre :

nous confiants qu'estant personnaige de telle qualité et autorité, et qui peult beaucoup favoriser tous voz affaires, vous vouldrez estre si raisonnables que de ne vouloir qu'il ait prins ceste peine en vain, ains, estimant ceste son allée vers vous (comme debvez) à honneur en vostre endroiet, vous accommoder à choses tant raisonnables qu'il vous mettera en avant de nostre part, desquelles pourrez entièrement vous assurer. Et là-dessus, Nostre-Seigneur soit, messieurs, garde de vous.

De Bruxelles, le xiiii^e jour de juillet 1576.

XXI

Lettre du conseil d'État aux soldats espagnols mutinés.

Bruxelles, 14 juillet 1576.

Magníficos señores, el señor conde de Mansfelt, con el amor y affición que tiene á vuestras cosas y de veros, señores, assossegados, ha querido yr á hablaros, y de parte d'este consejo daros todo el contentamiento que nos es possible; y hemos holgado mucho por entender que teniendo, señores, consideracion á la qualidad de su persona y al zelo con que va, y assimismo con el que nosotros tenemos de veros en todo sossiego y tranquilidad, procurareys de acomodaros con lo que por parte del señor conde os será dicho y propuesto. Rogamos os que deys á Su Señoría todo crédito de lo que de nuestra parte os dixere, con seguridad que os será cumplido todo lo que el dicho señor conde os prometiére. Nuestro Señor guarde vuestras magníficas personas.

De Brusselas, á 14 de julio 1576.

A los magníficos señores los señores soldados españoles que están fuera de sus banderas.

XXII

Lettre de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 14 juillet 1576.

Messeigneurs, ainsy que je faisois hier dire, à quatre heures après midy, aux soldatz de mon régiment quy sont en ceste ville, vouloye envoyer jusques à cent, de diverses compaignies, faire la garde sur la dicque de Borrendam, afin que l'ennemys, quy tient la garde à l'opposit d'icelluy, eust veu icelle n'estre désemparé, comme est entièrement, les faisans à celle fin assembler, respondirent que n'en feroyent riens, et criarent *arme*, se déclairant amutinez aussy bien que ceulx de dehors. Ilz me tiennent serrez en mon logis, ayant mis centinelles à l'entour; et jusques à ce instant, que sont huitz heures du matin, n'ont parlez à moy ny me mandé leur prétencion ou intencion; seullement m'envoyent dire, de la part du sergant-mayeur et officiers par eulx ordonnez, que demeureroye en mon logis, et nulluy ne sortiroit ny entreroit sans leur consentement. Je leur ay requesté qu'ilz me veuillent laisser estre en Viane ou à Drysser, pour doiz là pouvoir mieulx avoir soing des affaires par les isles plus requises, car en celles de ceste ville, jusques maintenant, n'ont voulu ny voudront (comme crois) je m'en mesle. Et certainement je vois que l'on ne pourra tirer aultre rayson d'eulx, ny moings faire aultre fin, synon en envoyer icy commissaires faire leurs descomptes et les payer: le plus briefvement sera le meilleur, à mon advis, encores que je ne sçay que pied se pourra prendre avecques eulx, car il y a, sur la place d'ung capitaine, esté pourvez trois, et sur aultres cinq ou six, et plusieurs aultres obschuritez, et, comme ditz, faudroit remédier incontinent cecy: car à la fin le prince (1) se monstrerat quelque parte, que aultrement n'est possible, à mon jugement; et en Sainte-Annelandt y a peu de gens et garde, et bien moings à Vosmar et Viane. Bomenée est ouvert, et Brouvershaven; que pour tout cecy ay eu cinq ou six milz homes, et encoires me sembloyt estoyent peu, outre l'assistance que avoye des capitaines et officiers: ce que tout doibt estre remédié de bien brief. Il y a encores ung aultre mal, que ceulx de ceste ville ne avoyent encores assemblez hier les 5,000 florins (2); et maintenant je crains n'auront lieu le pouvoir faire, car ne donnent loisir au burgmestre ny aux

(1) Le prince d'Orange.

(2) *Sic.* C'est 50,000 florins que Mondragon a voulu dire.

bourgeois pouvoir aller à leurs affaires, et bien moins pourront apprester les restans cinquante milz florins, puisqu'ilz n'ont le moyen ou liberté de pouvoir entendre à leurs affaires, ny aussy viennent marchants à qui ilz peuvent vendre leurs marchandises, voyant que en tous costez sont les gens de guerre altérez. Tous ces inconveniencz se offrent jusques à ce que soyent appaisez, et aultres survient, et d'une manière et d'aulture se vont perdans et consumans les isles et peu de municions du Roy qu'avoye faict mettre en ceste ville. Dieu omnipotent le veuille remédier et tenir de sa saincte main !

Depuis escript jusques à icy, eurent nouvelles de l'arrivée du capitaine Strainchamps, laquelle alloient au-devant en esquadron à le recevoir : quoy faict au pont du have, l'ont demandé quelle dépêche il apportoit de messeigneurs du conseil. Leur monstrant vostre lettre, me firent dire, par le mesme capitaine, je sortiroye hors mon logis à la leur lire. Je leur feis responce que, puis ilz prenoyent icelle autorité, la ouvreroyent, et le capitaine la ouvroit et leur lisoit le article que messeigneurs leur escripvoient touchant à leur particulier. Et depuis la avoir ouy, demandoyent double dudict article, pour me faire responce comme leur semblerat bien, laquelle suis attendant. Mais en ce intérim ont faict ung cry mandant absolument que tous capitaines et officiers de ces cinq compaignies sortiroyent hors ceste ville : ce que auparavant avoyent expressément deffendu nulluy d'eulx sortiroit.

Hier receuz vostre lettre du xi^e du présent par voye du secrétaire Baltazar Lopez, à laquelle me semble aye suffissamment respondu en ceste.....

A ce instant me achèvent d'advertir secrètement que ses cinq compaignies ont consenty et résolu laisseront entrer en ceste ville aujourd'huy aultres deux cent Wallons des amutinez de dehors. Je prie au Créateur que ces désordres ne soyent cause d'aultres plus grandes ; par ainsy supplie à messeigneurs donner le brief remède que convient, car je ne peulx riens au lieu que me tiennent.

Les capitaines que aye eu envoyez vers vous, messeigneurs, me dissent que au conseil l'on parle pour leur particulier : c'est bien au contraire de ce qu'ilz me disent que chascun désireroyt mieulx, s'ilz pouvoient satisfaire avec leur honneur, d'estre en leurs maisons et quicter à Sa Majesté ce qu'il leur doit. Et ainsy ay déterminé envoyer avec ceste à Jacques Manrique, présent porteur, auquel, à la requeste de ceulx de ceste ville, et, pour l'exécution de l'argent quy s'a assemblé, a esté requis fust faict par la main d'ung bailly, pour faire l'exécution, en ce que différoient fournir les tauxes du magistrat, l'ay faict faire par provision ledict Jacques Manrique : ce que espère messeigneurs trouveront pour bien faict. Pour la suffissance, di-

ligence et abilité que en divers endroitz ay trouvé en sa personne, vous supplie il soit pourveu absolument dudict office, veu que celluy quy la avoit l'at reseigné és mains de Sa Majesté, comme après se envoyeront les causes et insuffissance, et ne convenir, selon les occurences du temps, estre par ledict exercé. Messeigneurs donneront crédit audict porteur Jacques Manrique, comme à personne quy a veu le tout que icy s'a passé, de ce que dirat de la parte de ceste ville et miene. Quy sera pour fin, en priant le Créateur vous donner, messeigneurs, etc.

De Zirixcée, le quatorzième de juillet 1576.....

MONDRAGON.

Avec ceste va la responce que les soldatz m'ont à ceste heure envoyée.

XXIII

Déclaration faite au colonel Mondragon par les soldats de son régiment.

Zierikzée, 14 juillet 1576.

Monseigneur le coronal, nous avons adviser entre nous aultres, tous soldatz de vostre régiment, demander et requérir à Vostre Seigneurie le payement qu'ilz nous est deu depuis que nous sommes aux service de Sa Majestez, soubz vostre charge, jusque à maintenant, en desduisant tout ce que nous avons réceu; et autres choses ne demandons, synon faire service à Sa Majesté aussy bien ou miculx que jamais, et voulons, dedans quattres jours pour tout délay, avoir payement, ou bien nous pourvoyrons ainsy que bons nous semblera : non comprenant ce que ceste ville de Sirexy nous donne.

Faict ce 14^e de juillet 1576.

DE PART TOUS LES SOLDATZ DE VOSTRE RÉGIMENT.

XXIV

Lettre écrite à Mondragon par les soldats de son régiment.

Dreisschor, 15 juillet 1576.

A monsieurs monsieurs nostre couronnel Mondragon soit donné salut.

Monsieurs, ayant receu ceste lectres appertenant à vous, n'avons vouluz fally vous rescripre ceste, assavoir : que dernièrement vous nous donnaste ung jour, assavoir, de nous rendre responce de la court. Monsieurs Strachem (1) est arrivez, nous en sommes bien advertiz, et vous prions derechiefz nous rendre responce en briefz; et n'ayez aucune doubte que nous ne poursuyvons ceste entreprise. Nous avons délibéréz d'y moury tous en général que ne venions au bout de noz désir, tousjours gardant vostre honneur et le nostre. A tant, nous prierons que Dieu vous tienne en santez et heureuse vie.

De Dreyselle, ce xv^e jour du moys de juillet 1576.

(Sans signature.)

A monsieurs monsieurs nostre couronnel Mondragon soit donné ceste.

P.C. Monumental de la Alhambra y Generalife
CONSEJERÍA DE CULTURA

XXV

Lettre du seigneur de Saint-Remy, gouverneur de Breda, au conseil d'État.

Breda, 15 juillet 1576.

Messeigneurs, je n'ay volu faillir d'advertir Voz Seigneuries comme je recheus hyer lettres de ceulx de Roosendael, par laquelle ilz m'advertissent que l'electo des Espaniols mutinez, nommé Aloncio Revera, at faict solempnément son serment en leur esglise avecq vi de ces conseilliers, et debviont partir ce matin tous ensam-

(1) Le capitaine Strainchamps

ble, tant ceulx qui estiont ès villaiges de Wouve et Nispen que audict Roosendael. Le chemin qu'ilz debviont prendre n'estoit point encoir en publicq, mais murmuriont qu'ilz debviont prendre ce chemin vers Turnhout ou Eckeren. Les avoir eu ichy si voysins at esté cause que n'ay osé, avecq le congé de Voz Seigneuries, aller vers ma mayson, sans les avoir veu premier partir.

A tant, messeigneurs, etc. De Breda, ce xv^e en juillet 1576.

De Voz Seigneuries leur très-humble et très-obéyssant serviteur à jamais,
D'ESTOURMEL.

 XXVI

Lettre des soldats de Mondragon au conseil d'État.

Zierikzée, 16 juillet 1576.

Responces de la vostre, dattée du quatorziesmes juillet 1576.

Très-excellent seigneurs, d'autant qu'il est narrez aux contenuz de voz lettres que n'avez nullement estez advertiz de l'altéracion engénérée au régiment du seigneur Christoffe de Mondragon, nostre coronnel et supérieur, n'avons voulu faillir de vous respondre la cause pourquoy.

C'at estez à raissons du prins sault et esmouvement en breffz temps succédez et advenuz et non concluz de longuement, l'occasion qu'il n'y avoit homme, dedans les dix-septes compagnies que sommes jointes, quy eût jamais pensez, quant le cas est advenuz, dont entendons par voz lettres et paraphes accoustumées en court : en quoy nous sommes congnoissens que n'eussiez cy-paravant estez advertiz y obvier et remédier, ainsy que le pouvons entendre et comprendre. Mais il est encor bien temps par bon moyens de y satisfaire, porveux qu'il nous soit donné compte et descompte et entier fornissement de ce qu'il serat trouvez avoir receu depuis la création du régiment, quy fut le douziesme maye an septante-deux, jusques à présentz septante-six y contenutz, et réservez toutesfoys, rabataz toutz deniers centiesmes, et du surplus entière paye du rézidus quy nous pouldrat succéder et ap-

partenir. Ainsy persistons et demeurons vivre et mourir tout ensemble, et de ne poinet jamais départir l'ung de l'autre, jusques à tant que la pétizion faicte et achevée.

Et touchant à ce que nous escrivez des intentions et abandonement des clefz et fortz de ces pays, nous n'eument jamais la volentez de ce faire, se n'est la coulepe de la retardicion et dépêche des pition et paye susdictes; et sy ne mestez ordre en breffz temps, comme noz premiers lettres contiennent et comporte, serons bien contrainctz les abandonner et chercher la part là où nous pourons trouver le moyen de nous paier et fornir de ce qu'il nous est dheux, et à bonne raizons nous ne demandons celuy d'aultruy, sinon le nostre.

A quoy vocullez considérer et dessendre, noz honorables seigneurs, quy avons mis le temps et les peines et les plus précieux partz (1) que Dieu le Créateur nous at donné à ce monde, qu'est le corps. Si ce n'estoit à causes des prolixitez, vous dirions la cause et les hazartz à quoy maintesfoys, comme seavez, nous nous sommes présentez et soumis, avecque que nous devons devant nommer le vallheureux chevalier Christofle de Mondragon, quy nous atz estez tousjours chefz et conducteurs en plusieurs desdicts hazartz.

Et quant à ce que touchez de la venue monsieur le conte de Mansfelt à la réduction et rétablissement d'ordre en les Espagnolles altérez, comme escrivez, à Rozenal, le devant nommez excellant nous seratz aussi bien venuz de nostre costé, et mieulx que le très-bien venuz, s'il nous faiet apporter et acheminer la parte d'icy commissaires et tressoriers des finances députez de part de Sa Majesté, avecque bonne et grande boursses, pour satisfaire à l'entière fornissement des pition tant de foys ratiffiez : ce que attendrons à bonne dévociion. Quy serat l'endroit, noz plus que très-honorez seigneurs, vous laissent le tout dégerrir à voz cerveaux, prient à nostre seigneurs Jhésus-Crist vous donner et mainctenir tousjours en voz meilleurs penssées. Adieu.

De Ziricée, ville de Sa Majesté, ce seiziesmes juillet an 1576.

PAR LES VOSTRES, MOYENNENT ARGENTZ, EN GÉNÉRALES
LES SOLDATZ COMME DEVANT DICTES.

A nous très-honourez seigneurs messieurs les conseilliers députez de part Sa Majesté, à Bruxelles. Cito, cito.

(1) Sic dans l'original. Peut-être est-ce *partz* qu'il faut lire.

XXVII

Lettre du conseil d'État à Mondragon.

Bruxelles, 16 juillet 1576.

Monsieur de Mondragon, la continuation de voz soldatz en leur altération, qu'avons entendu, nous augmente le marrissement qu'en avons conceu dois le commencement, tant pour le grand desservice que Sa Majesté en reçoit, comme pour la note que par là encouure ceste troupe de nation walonne, à laquelle sumes tant affectionnez, pour avoir jusques ores tant fidèlement et vaillamment servi : qui nous a meü aussy leur donner entière satisfaction en ce qu'ilz vous ont demandé par leur escript que nous avez envoyé, leur escripvant présentement là-dessus qu'avons despesché commissaires estants, passé ung jour, à Berghes, pour leur prendre la monstre et faire incontinent délivrer en pur don deux payes, pour teste, des deniers promis par ceulx de la ville de Ziericzée, et après descompter avecques eulx, et nous advertir de ce que par le descompte sera trouvé leur estre deu. Ce que leur promettons, comme encoires retournons à leur promettre par ceste, sur nostre parole, foy et honneur, que cela leur sera payé incontinent en leurs propres mains, sans passer par celles de leurs capitaines, pour avoir entendu qu'ilz le demandent bien ainsy. Qui est tout ce qu'ilz demandent par leurdict escript ; sur lequel recepvans, par ce que dessus, entière satisfaction, nous les prions de vouloir se mettre en repos et quiétude, et de continuer, comme ilz le promettent, leur bon debvoir à la bonne garde et défense de la ville susdicte et des isles et fortz y estants, et tout ultérieur que pour cest effect et le service de Sa Majesté se doit attendre de si bons, fidelz et obéissants subjectz et soldatz ; remettant le surplus à la relation de Manrique : si que toutes les raisons du monde nous persuadent qu'ilz s'appaiseront et donneront monstre ausdicts commissaires, lesquelz aultrement, sans l'appaisement des soldatz, ne voudriont passer vers eulx. Reste que, de vostre costé, la monstre passée, faictes incontinent répartir ès mains desdicts soldatz lesdictes deux payes, et (comme celluy qui avez le plus de notice de ce que a esté receu par vostre régiment) assistez au possible audict descompte. Vous advertissant qu'avons donné ordre à l'envoy de vivres celle part.

A tant, etc. De Bruxelles, le xv^e jour de juillet 1576.